

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 47 (1955)
Heft: 6

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel : «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

N° 6 - Juin 1955

47^{me} année



La lutte contre le renchérissement continue

Par *Edmond Wyss*

Le 13 mars, le peuple a été appelé à se prononcer sur l'initiative de l'Union syndicale relative à la protection des locataires et des consommateurs et sur un contreprojet de l'Assemblée fédérale. A la suite de ce scrutin, nous devons examiner de quelle manière nous entendons poursuivre la lutte — qui demeure nécessaire — contre le renchérissement.

On sait que seuls le Parti socialiste, l'Union suisse des sociétés coopératives, l'Union pour l'amélioration du logement et l'Union suisse des locataires ont appuyé et défendu notre initiative. Malgré cela, elle a recueilli la majorité des suffrages le 13 mars. Si elle a tout de même échoué, c'est parce que la majorité des cantons était également requise. Les petits cantons, où le problème du logement n'est pas aussi aigu que dans les régions industrielles et les grandes villes, ont malheureusement joué un rôle prépondérant. Ce résultat est aussi une conséquence de la manœuvre déroutante du Conseil fédéral et de l'Assemblée fédérale. Leur contreprojet n'apportait absolument rien de nouveau et visait à proroger un régime qui n'assurait qu'une protection insuffisante aux locataires et aux consommateurs.

Malgré cela, la lutte a tourné autrement que les partis bourgeois, les associations patronales et la plupart des syndicats minoritaires ne l'escomptaient. Notre initiative a réuni la majorité des voix, alors que le contreprojet a été repoussé avec vigueur non seulement par le peuple, mais par les cantons aussi.

Une analyse des résultats de ce scrutin montre que ce sont avant tout les cantons industriels et urbains qui ont suivi notre mot d'ordre et se sont prononcés massivement pour le maintien du con-